

PRÉPARER DES À PRÉSENT VOTRE DOSSIER

 L'indemnisation est une reconnaissance de vos souffrances physiques et psychiques, de vos éventuelles séquelles et des conséquences financières qui en résultent.

 **Je prépare mon dossier médical.** (scanner, IRM, certificats...)

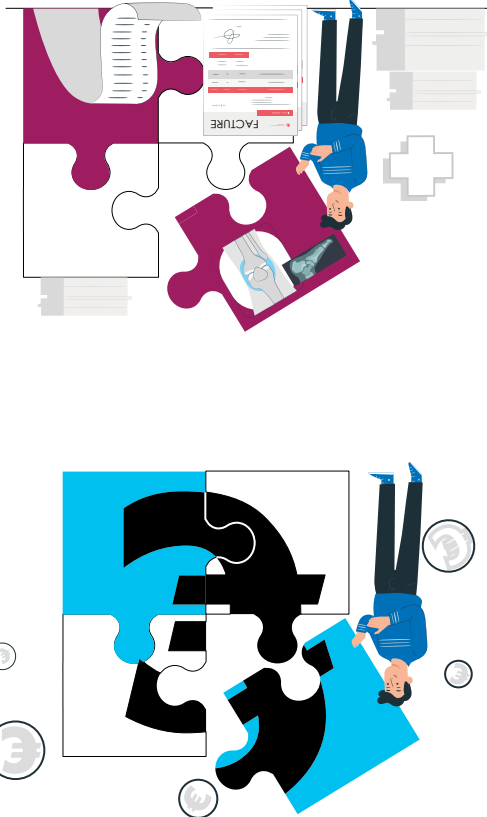
 **Je prépare les justificatifs de frais en lien avec les conséquences de l'attentat** (frais d'obsèques, frais de déplacements ...)

 **Je prépare les justificatifs de pertes de revenus**

L'indemnisation vise à compenser financièrement les conséquences de l'attentat : vos souffrances physiques et psychiques, vos éventuelles séquelles et les conséquences financières qui en résultent. Chacune de ces conséquences nommées «préjudices» est prise en charge de manière détaillée et individualisée.

Ainsi l'ensemble des impacts de l'attentat sur votre santé, votre vie professionnelle et votre vie au quotidien seront pris en compte pour faire l'objet d'une offre globale et personnalisée d'indemnisation.

Selon votre situation, une expertise médicale peut-être programmée dès la stabilisation de votre état de santé afin qu'un médecin expert judiciaire indépendant évalue les répercussions de l'attentat sur votre vie.



L'INDEMNISATION c'est quoi ?

VOTRE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE FGTI EN BREF

FICHE PRATIQUE

AOÛT 2026
VICTIME DE TERRORISME



Ne pas jeter sur la voie publique.
Conception, réalisation : service de la communication du Fonds de Garantie des Victimes, Freepik.



Vous pouvez contacter le service dédié, aux victimes d'actes de terrorisme, par téléphone au 01 43 98 87 63
par mail : victimes.terrorisme@fonds-garantie.fr

Formulaire de demande d'indemnisation auprès du FGTI



Si vous êtes victime



Si vous êtes proche de victime (ayant-droit)

Consultez les fiches pratiques



Comment se déroule une expertise médicale?



Comprendre l'offre d'indemnisation



Consultez le guide de l'indemnisation
<https://www.fondsdegarantie.fr/....>

LES ÉTAPES DE VOTRE PARCOURS EN TANT QUE VICTIME D'ACTES DE TERRORISME

Le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), vous indemnise au nom de la solidarité nationale.

Le FGTI assure la mission de service public d'indemnisation et d'accompagnement des victimes en prenant en compte, de manière individualisée, toutes les conséquences de l'attentat sur votre vie.

Cette fiche pratique, jointe à votre courrier de prise en charge, présente de manière synthétique les étapes de votre indemnisation par le FGTI. Conservez la, elle vous permet de vous guider dans votre parcours indemnitaire.

